

Règlement du LAB

Article 1 - Entité gestionnaire

L'UNION ASSOCIATIVE AUSIRIS est gestionnaire du laboratoire de recherche et d'innovation dans le cadre de l'intervention sociale et médico-sociale (« Le LAB »). Le « LAB » est situé au siège de l'union associative AUSIRIS, 365 Chemin de la combe aux Oiseaux, 30900 Nîmes.

Article 2 - Objet du « LAB »

Le LAB a pour objet de faire appel à la communauté des acteurs de l'intervention sociale et médico-sociale, au sens le plus large du terme, salariés, professionnels indépendants, étudiants, agents des administrations publiques ou des entreprises, personnes accompagnées pour développer des projets innovants destinés à valoriser et faire aboutir des actions dans le cadre de l'intervention sociale et médico-sociale, imaginer des services au profit des publics des Associations membres d'AUSIRIS ou découvrir de nouveaux moyens.

Les données documentaires ouvertes pour le LAB pourront être :

- Les données statistiques de l'économie sociale et solidaire.
- Les données statistiques issues du travail des Associations membres d'AUSIRIS.
- Les données statistiques issues du travail des Associations du secteur social et médico-social.
- La collection numérisée des déclarations de politique sur le domaine concerné de 2013 à 2019.
- Bibliographie, témoignages, articles, liens vers site de l'ESS et de l'intervention sociale et médico-sociale, etc.

Les participants (dénommés acteurs-chercheurs) sont invités à imaginer les usages qui pourront être faits de ces données afin de permettre une meilleure connaissance de la dynamique de l'intervention sociale et médico-sociale en France. Les participants (acteurs-chercheurs) pourront être également invités à présenter des interfaces web permettant soit de mieux visualiser l'utilisation qu'ils font des données soit de servir d'outil d'aide à la décision.

Les participants (acteurs-chercheurs) pourront, en outre, présenter des projets de nouveaux services ou autres outils susceptibles de permettre aux associations, entreprises et pouvoirs publics de remplir leurs missions et de mieux servir les publics concernés.

Article 3 - Présentation du LAB

Le LAB est présenté sur le site internet <https://ausiris.fr>

Article 4 - Conditions et modalités de participation au LAB

4.1 Conditions de participation aux travaux de recherche du LAB

Le LAB est ouvert aux collaborateurs/salariés des différentes associations membres d'AUSIRIS ainsi qu'à toute personne (personnes accompagnées, associations, administrations, entreprises ou personnes bénévoles) intéressée par les travaux de recherche et désireux de s'engager par une convention de collaboration dans cette démarche de recherche au sein du LAB (<https://ausiris.fr/modalites-adhesion/convention-de-collaboration/>)

Les candidatures pour le LAB sont individuelles ou en binôme. Chaque participant doit remplir un formulaire d'inscription, l'inscription se fait obligatoirement en ligne sur <https://ausiris.fr/le-lab/>

La clôture des candidatures pour la première année de recherche aura lieu le **15 janvier 2020**.

4.2 Conditions techniques de participation aux travaux de recherche du LAB

Chaque participant ou binôme devra se présenter avec son propre matériel, en particulier informatique, et ses logiciels. Le LAB se réserve toutefois le droit de refuser l'accès dans ses locaux de tout matériel qui ne serait pas conforme aux installations électriques ou aux normes en vigueur dans l'établissement, notamment en termes de risque incendie.

4.3 Infrastructures techniques et informatiques mises à disposition des participants

Le LAB mettra à la disposition des participants une salle pour les rencontres de travail collectif avec :

- Une connexion WIFI haut débit,
- Des prises de courant électrique.

4.4 Documents mis à disposition des participants

Le C.A.S (Conseil d'accompagnement et de soutien) pourra donner aux participants un accès aux documents qu'ils pourront utiliser pour la réalisation de leur projet sur <https://ausiris.fr/le-lab/>

Ils pourront en outre réutiliser, pour la réalisation de leur projet dans le cadre des travaux de recherche du LAB, l'ensemble des documents issus des sites publics des associations et organismes, étant identifiés dans leur notice comme appartenant au domaine public, c'est-à-dire libres de tout droit de propriété intellectuelle.

4.5 Personnes ressources du C.A.S mises à disposition des participants

Le C.A.S (Conseil d'accompagnement et de soutien) pourra mettre à la disposition des participants (acteurs-chercheurs) le Directeur du LAB ou/et un groupe d'experts qui pourra notamment aider les participants à comprendre les données et les divers documents mis à leur disposition.

Article 5 - Durée du programme des travaux de recherche

Le programme des travaux de recherche se déroule sur une année (renouvelable une fois) à compter de la date de démarrage du LAB.

Le calendrier détaillé sera mis à la disposition des participants sur la page du site <https://ausiris.fr/le-lab/>

Article 6 - Présentation des projets

A l'issue de l'année écoulée, les participants (acteurs-chercheurs) disposeront d'un temps de présentation de leur projet devant le C.A.S (Conseil d'accompagnement et de soutien), sous la forme d'un discours oral avec l'appui d'une projection vidéo ou d'une présentation dynamique.

Des étapes intermédiaires sont également prévues durant lesquelles les participants devront soumettre leur projet au Directeur du LAB et/ou à des experts, sous forme d'un livrable et recevoir des remarques destinées à les aider à progresser dans leur projet.

Article 7 - Sélection des projets pour diffusion et/ou publication ou mise en production

Le C.A.S (Conseil d'accompagnement et de soutien) est composé de responsables associatifs (administrateurs (trices) et directeurs(trices)), auxquels pourront s'adjoindre, des représentants de pouvoirs publics, de personnes accompagnées ainsi que des personnalités extérieures reconnues pour leur expertise.

Le C.A.S (Conseil d'accompagnement et de soutien) évaluera les projets soumis par les participants en fonction des critères suivants :

- Utilité des projets.
- Originalité des projets. L'évaluation prendra en compte leur caractère disruptif et leur capacité d'entraînement.
- Qualité globale du projet.
- Prise en compte des contraintes du moment (législation... etc).
- Qualité de la documentation du projet et de la présentation dynamique et orale.
- « expérimentation de terrain » de l'acteur chercheur (ou binôme), dans une association, mouvement ou action de l'intervention sociale et/ou médico-sociale (faisant l'objet d'une attestation sur l'honneur).
- Le C.A.S (Conseil d'accompagnement et de soutien) est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation du projet à diffuser/publier ou à expérimenter.

Article 8 - Garanties et responsabilités

8.1 Le(s) participant(s) (acteur-chercheur) s'engage à fournir, dans leur formulaire d'inscription des informations réelles et sérieuses le concernant.

8.2 Le participant est seul responsable de ses matériels et logiciels, qu'il utilisera et dont il conserve la garde, et des éventuels dommages qui pourraient survenir sur ses matériels et logiciels dans le cadre des travaux de recherche du LAB.

8.3 Le participant (acteur-chercheur) déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations constitutives du projet qu'il réalise dans le cadre du LAB et à sa documentation, ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des autres titulaire(s) des droits sur ce projet et sur sa documentation afférente.

Le participant (acteur-chercheur) garantit le LAB et ses partenaires contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.

8.4 Le participant (acteur-chercheur) s'engage à respecter les conditions d'utilisation des documents et des données mis à sa disposition et sera seul responsable en cas de recours de tiers résultant d'utilisations non-conformes qu'il réaliserait de ces documents ou données.

8.5 Les participants s'engagent également à respecter les consignes de circulation dans les espaces mis à disposition par le LAB ainsi que les consignes de sécurité qui leur seront indiquées.

8.6 Les participants renoncent à tout recours dirigé contre le LAB et portant sur les conditions d'organisation, son déroulement ainsi que ses résultats. Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre du LAB et se chargent de la couverture de leurs risques par leur propre assurance.

8.7 Le LAB se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler les travaux de recherche à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants (acteur chercheur). Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

8.8 Internet n'est pas un réseau sécurisé et le LAB ne saurait être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des participants. Il décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants (acteur chercheur) au réseau internet. Il ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient dès lors à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Le LAB ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des

défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion. Il ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait. Il ne pourra pas être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

8.9 Le LAB se réserve le droit d'exclure de la participation aux travaux du LAB, toute personne troublant son déroulement.

Article 9 - Régime juridique des projets des participants

Dans le cadre du LAB, géré par AUSIRIS chaque participant (acteur-chercheur) s'engage à livrer ses créations, comprenant son projet et sa documentation, sous la licence Creative Commons «CC-BY» autrement appelée « Paternité 2.0 ».

Les conditions de cette licence sont précisées sur le lien suivant :
<https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/legalcode>

Cette licence reconnaît aux créateurs le droit de paternité sur leurs œuvres et programmes. Le LAB s'engage donc à ce que les participants (acteur chercheur) soient reconnus et cités comme les auteurs de leurs créations.

Les participants (acteur chercheur) renoncent toutefois de manière définitive, à faire valoir les droits suivants et ce, quels que soient les supports, médias, procédés techniques et formats en question :

- S'opposer à toute reproduction de l'œuvre, à toute incorporation de l'œuvre dans une œuvre collective ;
- S'opposer à toute création et reproduction d'œuvres dérivées à partir du travail qu'ils ont réalisé;
- S'opposer à toute distribution d'exemplaires ou d'enregistrements de l'œuvre ;
- S'opposer à toute présentation, représentation ou communication de l'œuvre sous n'importe quelle forme que ce soit ;
- Si l'œuvre est une base de données, s'opposer à toute extraction ou réutilisation de parties substantielles de l'œuvre ;
- S'opposer à toute modification en vue d'une réutilisation ;
- S'opposer à toute commercialisation de son œuvre ;
- Exiger de quelconque compensations ou gratifications de l'usage qui sera fait de leur travail en dehors de celles éventuellement prévues par le présent règlement.

Le LAB s'engage à se conformer à cette même licence pour les réutilisations qu'elle pourrait faire des différents projets des participants.

Article 10 - Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des interventions des participants

Le participant (acteur-chercheur) autorise le LAB à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser sur la durée des travaux de recherche.

Il cède gracieusement au LAB, au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales et conformément à ce qui est défini ci-dessous :

- le droit de reproduire les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés connus et inconnus à ce jour (notamment par voie graphique, par enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique...) et sur tous supports (notamment sur papier ou tout support graphique, sur CD-Rom, DVD-Rom, disques durs, clés USB...), aux fins d'archivage et de communication au public dans les conditions définies ci-après ;
- le droit de représenter les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de communication au public connus et inconnus à ce jour (notamment via le réseau hertzien, le câble, le satellite, la télécommunication et/ou tout procédé de communication par voie numérique ou électronique) aux fins de diffusions gratuites telles que ci-après définies ;
- diffusion sur le site d'AUSIRIS et sur le site des associations membres d'AUSIRIS ainsi que sur tous les sites ou celui-ci organise ou participe à une manifestation sur tout type d'écrans, tant à destination du public que du personnel des associations membres d'AUSIRIS, et consultation sur place par le public en France comme à l'étranger ;
- diffusion en ligne sur le site Internet <https://ausiris.fr/> ainsi que sur les sites des associations membres et les sites des partenaires ainsi que sur tous les portails donnant accès à ces sites et toutes les plateformes et réseaux sociaux lui étant associés avec possibilité de téléchargement par les internautes pour leur strict usage personnel, à des fins de communication sur le LAB et plus généralement sur les activités d'AUSIRIS ;
- utilisation dans le cadre de la communication interne et externe du LAB d'AUSIRIS, de la promotion de l'union associative, des associations membres et de leurs activités (notamment par l'envoi à la presse ou à des tiers, sur support matériel ou de façon dématérialisée, de Newsletters, ou de publications diverses), ou de la présentation à l'extérieur (dans le cadre d'expositions, de salons, manifestations, colloques etc.).

L'autorisation concédée au LAB d'AUSIRIS par le participant (acteur-chercheur) au titre de son droit d'auteur sur son intervention est cédée pour le monde entier et pour toute la durée des droits d'auteur telle que prévue par la loi française portant sur le code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation concédée au LAB d'AUSIRIS par le participant au titre de son droit à l'image est cédée pour le monde entier et sans limitation de durée.

Article 11 - Données à caractère personnel des participants

Les participants aux travaux du LAB d'AUSIRIS qui auront été sélectionnés pour mener à bien leur projet de recherche autorisent le LAB, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs noms et prénoms sur ses sites internet, pour une durée de 10 ans à compter de la publication, renouvelable par tacite reconduction.

Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription au LAB font l'objet d'un traitement informatique réalisé par AUSIRIS qui est destiné à ses services. Ce traitement a pour finalité la gestion administrative des inscriptions au LAB, la réalisation de statistiques sur la composition du groupe de participants et l'envoi d'informations pratiques relatives aux inscriptions ou plus généralement à l'organisation du LAB.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il dispose également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant.

Article 12 - Accessibilité du règlement du LAB

Le présent règlement peut être consulté sur le site <https://ausiris.fr/> ou pourra être adressé par courriel à toute personne en faisant la demande, avant la clôture des inscriptions.

Article 13 - Loi applicable et opposabilité du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le fait de s'inscrire et de participer aux travaux du LAB d'AUSIRIS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »

Fait à NIMES, le ___ / ___ / 2019.



www.ausiris.fr

Association loi 1901.

A.U.S.I.R.I.S (Associations Unies en Services, en Ingénierie, et en Ressources pour l'Intervention Sociale)
365, chemin de la Combe des Oiseaux - 30900 Nîmes
T. 04 66 38 84 00 - F. 04 66 38 84 19